

LETTRE AUX PORTEURS

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes actuellement porteurs de la part du fonds FCP Oudart Midcap Europe et nous vous en remercions.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Dans le cadre de la réorganisation des fonds de la gamme des sociétés de gestion Cholet Dupont Asset Management et Oudart Gestion, celles-ci ont estimé qu'il est dans l'intérêt des porteurs de parts et actionnaires du fonds commun de placement Oudart Midcap Europe (le « Fonds Absorbé ») et du compartiment Madeleine – Mid Caps Euro de la SICAV Madeleine (le « Compartiment Absorbant ») de regrouper ces deux fonds par voie de fusion, dans une même structure juridique.

Cholet Dupont Asset Management et Oudart Gestion ont ainsi décidé de procéder au rapprochement de ces deux fonds par voie de fusion. Ce rapprochement prendra la forme d'une fusion-absorption des classes du Fonds Absorbé par les classes du Compartiment Absorbant tel que décrit ci-après (la « Fusion ») :

Fonds Absorbé (FCP Oudart Midcap Europe)			Compartiment Absorbant (Madeleine – Mid Caps Euro)	
Classe de parts	ISIN		Classe d'actions	ISIN
P	FR0010789214	→	EUR-A	LU1044932975
I	FR0010792887	→	EUR-I	LU1800556570

A l'issue de l'opération ci-après décrite, vous deviendrez automatiquement actionnaire du Compartiment Absorbant, dont la société de gestion est Cholet Dupont Asset Management.

L'opération de fusion sera réalisée par voie d'absorption du FCP Oudart Midcap Europe (le « Fonds Absorbé ») par le compartiment Madeleine – Mid Caps Euro de la SICAV Madeleine (le « Compartiment Absorbant »), qui recevra l'intégralité de l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif du Fonds Absorbé. Le transfert proposé consiste ainsi à dissoudre FCP Oudart Midcap Europe en transférant activement et passivement tous ses actifs, par la voie d'une contribution en titres, au compartiment Madeleine – Mid Caps Euro de la SICAV Madeleine à la Date de Fusion.

Le Compartiment Absorbant relève de la juridiction des tribunaux luxembourgeois, contrairement au Fonds Oudart Midcap Europe, pour lequel la société de gestion et le dépositaire relèvent de la juridiction des tribunaux français. En participant à cette opération, vous acceptez de soumettre vos investissements aux règles de droit luxembourgeoises. A l'issue de la Fusion, toute question et tout litige relatifs à vos droits et à vos obligations en qualité d'actionnaire du compartiment Madeleine Mid Caps Euro seront soumis à la réglementation ainsi qu'à la compétence des tribunaux luxembourgeois. Le fonctionnement des registres luxembourgeois peut par ailleurs vous priver de l'exercice direct de vos droits d'investisseurs auprès des autorités ou tribunaux luxembourgeois, vous privant de toute possibilité de plainte ou de recours direct. En effet un investisseur ne pourra pleinement exercer ses droits d'investisseurs de façon directe à l'encontre d'une société

d'investissement ou d'un fonds que dans le cas où l'investisseur figure lui-même en son nom dans le registre des actionnaires, impliquant une souscription directe dans la SICAV, sans intervention d'un intermédiaire.

La fusion est une fusion « transfrontalière » telle que prévue par les articles 37 et suivants de la Directive 2009/65/CE (Directive OPCVM IV). Elle fait intervenir deux OPCVM qui sont régis par des droits différents.

Un tableau comparant l'ensemble des caractéristiques du Fonds Absorbé et du Compartiment Absorbant est disponible en pages 2 et 3 de cette lettre.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette Fusion approuvée par décision de la société de gestion du Fonds Absorbé, a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 06 décembre 2022 et interviendra le 17 janvier 2023 (ci-après la « Date de Fusion ») sur la base de la valeur liquidative par part du fonds Absorbé du 17 janvier 2023, à la clôture d'activité.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à compter du 12 janvier 2023 après 14h00 (heure de Paris). Le Fonds Absorbé ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du FCP Oudart Midcap Europe sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 12 janvier 2023.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 12 janvier 2023 à 14h00 (heure de Paris).

A compter de la Date de Fusion et sans instruction de votre part, vous deviendrez actionnaire du Compartiment Absorbant.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Significative ¹



Quel est l'Impact de cette opération sur votre fiscalité ?

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre conseiller fiscal habituel afin de déterminer avec précision l'impact fiscal de cette opération, eu égard à votre situation personnelle.

Pour plus de détails, nous vous invitons à lire notre annexe 2 dédiée à la fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts et le compartiment Absorbant ?

Voici les principales différences entre votre fonds et le compartiment absorbant :

	Avant Oudart Midcap Europe (Fonds Absorbé)	Après Compartiment Madeleine – Mid Caps Euro (Compartiment Absorbant)
Acteurs intervenant sur le fonds /la SICAV		
Société de gestion	Oudart Gestion	Cholet Dupont Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank	Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
CAC	PwC Sellam	Mazars Luxembourg
Déléataire de la gestion administrative et comptable	CACEIS Fund Administration	Degroof Petercam Asset Services S.A.
Régime juridique et politique d'investissement		
Forme juridique	Fonds commun de placement (FCP) de droit français	Compartiment d'une SICAV luxembourgeoise
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de l'OPCVM est de surperformer l'indice actions DJ STOXX Europe ex UK Mid par une exposition active et discrétionnaire sur les marchés actions européens et plus particulièrement sur les actions de moyenne et petite capitalisation.	L'objectif du compartiment Madeleine – Mid Caps Euro est d'accroître la valeur de votre investissement en investissant dans des actions de petites et moyennes sociétés.
Indicateur de référence	DJ STOXX Europe ex UK Mid (dividendes réinvestis)	EuroStoxx Small Net Total Return Index (dividendes réinvestis)
Changement de méthode de sélection des titres	Le Fonds est géré de façon discrétionnaire et a vocation à être exposé jusqu'à 100% en actions. Conformément à sa classification, il est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum en Midcap Europe et investi pour 75% minimum dans des titres éligibles au PEA. Dans ce cadre, la stratégie mise en œuvre par la société de gestion résulte d'un processus de gestion qui combine une approche macroéconomique (« top down ») pour la sélection des classes d'actifs et d'une approche microéconomique (« bottom up ») pour le choix des valeurs.	Le compartiment investit principalement dans des actions (y compris des actions privilégiées) et des obligations convertibles (des produits financiers qui peuvent être convertis en actions) émis par des petites et moyennes sociétés européennes (considérées comme des sociétés ayant habituellement une capitalisation boursière comprise entre en 100 millions EUR et 15 milliards EUR). La Société de Gestion sélectionne des sociétés qu'il considère comme offrant les meilleures opportunités commerciales dans leurs secteurs industriels respectifs.

		Le compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions émises par des sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne et est à ce titre éligible au Plan d'Épargne en Actions français (PEA).
--	--	--

Modification du profil de rendement /risque			
Niveau de Risque/ rendement sur une échelle de 1 à 7	<p>Risque plus faible ← Rendement potentiel plus faible</p> <p>→ Rendement potentiel plus élevé Risque plus élevé</p> <p>1 2 3 4 5 6 7</p>	<p>A risque le plus faible ← Rendement potentiellement plus faible</p> <p>→ Rendement potentiellement plus élevé A risque le plus élevé</p> <p>1 2 3 4 5 6 7</p>	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition</p> <p>Actions de l'Union Européenne : 60% à 100%</p> <p>Midcap Europe : 75% à 100%</p> <p>Risque de change : Néant</p> <p>Titres de créances et Instruments du marché monétaires : 25%</p> <p>Investissement en OPC : 10%</p>	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition</p> <p>Actions de l'Union Européenne : 60% à 100%</p> <p>Midcap Zone Euro : 75% à 100%</p> <p>Risque de change : 25%</p> <p>Titres de créances et Instruments du marché monétaires : 25%</p> <p>Investissement en OPC : 10%</p>	<p>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</p> <p>=</p> <p>=</p> <p>+</p> <p>=</p> <p>=</p>

Frais			
Frais de gestion maximum	Part P : 2,1528% TTC	Actions EUR-A : 2,00% TTC	
Frais de gestion maximum	Part I : 1,076% TTC	Actions EUR-I : 1,00% TTC	
Commission de surperformance (*)	Néant	10% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice de référence mesurée sur une période de 5 ans	
Frais courants	Part P : 3,67% Part I : 2,59%	Actions A : 1,26% Actions I : 1,22%	

Commission de rachat dont les droits de sortie ajustables acquis	Néant	1%	
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Max. 2%	Max 3%	
Autres frais	<p>Banque dépositaire : Inclus dans les frais de gestion</p> <p>Agent administratif : NA</p> <p>Teneur de registre : NA</p> <p>Agent domiciliataire : NA</p>	<p>Banque dépositaire : commission annuelle aux taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,045% par an sur les actifs nets du Compartiment Absorbant jusqu'à EUR 50 millions, • 0,04% par an sur les actifs nets du Compartiment Absorbant entre EUR 50 millions et EUR 100 millions, • 0,03% par an sur les actifs nets du Compartiment Absorbant au-delà de EUR 100 millions <p>avec un minimum de EUR 8.000,- par an, payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du Compartiment Absorbant au cours du trimestre concerné</p> <p>Teneur de registre : Montant forfaitaire de EUR 30,- par transaction (souscription / rachat / conversion) et montant forfaitaire de EUR 2.500,- pour la SICAV dans son ensemble, par an et payables trimestriellement</p> <p>Agent administratif : 0,02% par an avec un minimum de EUR 10.000, payable trimestriellement et calculé sur la moyenne des actifs nets du Compartiment Absorbant pour le trimestre concerné</p> <p>Agent domiciliataire : montant forfaitaire de EUR 7.500,- par an pour la SICAV dans son ensemble, payable annuellement</p>	

(*) La Commission de surperformance correspond à la différence entre la performance de la Classe d'Actions et celle de l'indice de référence.

La méthodologie de calcul des commissions de surperformance a été amendé pour le Compartiment Adsorbant afin notamment de se conformer aux lignes directrices de l'ESMA sur les commissions de surperformance applicables depuis le 6 janvier 2021. A cet égard, il apparaît que de telles commissions seront dues par le Compartiment Absorbant à la Société de Gestion de façon plus stricte. La méthodologie est présentée dans le prospectus du Compartiment Absorbant visé par la CSSF le 24 décembre 2021.

Les coûts liés à la préparation et à la réalisation de cette opération de fusion seront pris en charge par la société de gestion.

Modalités de souscriptions/Rachats		
Centralisation des ordres	J avant 14h	J avant 12h (heure du Luxembourg)
Division / Centralisation	Dix millième	Centième

Informations pratiques		
Dénomination	Oudart Midcap Europe	Madeleine Mid Caps Euro
ISIN	Part P : FR0010789214 Part I : FR0010792887	Part A : LU1044932975 Part I : LU1800556570
Lieu d'obtention d'informations sur le fonds	Oudart Gestion 16 place de la Madeleine 75008 Paris	Cholet Dupont Asset Management 16 place de la Madeleine 75008 Paris
Lieu d'obtention d'information sur les catégories de parts ou actions	Oudart Gestion 16 place de la Madeleine 75008 Paris	Cholet Dupont Asset Management 16 place de la Madeleine 75008 Paris

En outre, concernant la présence d'une commission de performance au sein du Compartiment Absorbant, le prospectus du Compartiment Absorbant prévoit le mécanisme suivant afin de garantir le traitement équitable des actionnaires du fait de la Fusion:

« En cas de souscription, le calcul de la Commission de performance est ajusté afin d'éviter que cette souscription n'ait une incidence sur le montant accumulé de la Commission de performance. Pour effectuer cet ajustement, la performance de la VNI par rapport à l'Indice de référence le Jour d'évaluation applicable à la date de souscription n'est pas prise en compte dans le calcul de la Commission de performance.

Le montant de cet ajustement est basé sur le produit du nombre d'actions souscrites avec la différence entre :

- la VNI du dernier Jour ouvrable de la Période de calcul précédente ajustée de la performance de l'Indice de référence sur la même période, et*
- la VNI du Jour d'évaluation applicable à la souscription. Ce montant d'ajustement cumulé est utilisé dans le calcul de la Commission de performance jusqu'à la fin de la période concernée et ajusté en cas de rachats ultérieurs pendant la période. »*

Les frais relatifs à la Fusion seront pris en charge par Cholet Dupont Asset Management.

La société de gestion prévoit que la fusion aura une incidence sur le portefeuille du FCP absorbé avant la date de fusion. En effet la société de gestion va faire converger le portefeuille de l'absorbé vers le portefeuille de l'absorbant en amont de la fusion.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur :

Si l'opération vous convient, vous n'avez aucune action à réaliser puisque vous deviendrez automatiquement actionnaire du Compartiment du Compartiment Absorbant.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'opération avant de prendre une décision, votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'information Clé pour l'investisseur (DICI) du « Compartiment Absorbant » ainsi que de son prospectus.

Les Document d'Information-Clé pour l'Investisseur (« DICI »), les derniers rapports annuel et semi-annuel et le prospectus sont disponibles sur le site internet <http://www.cholet-dupont-am.fr/> ou sur simple demande écrite au siège social de la SICAV sis 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et auprès de la Société de Gestion à l'adresse suivante : Cholet Dupont Asset Management, au 16 place de la Madeleine 75008 Paris.

Le rapport de fusion de l'auditeur émis dans le cadre de la Fusion sera disponible au siège social de la SICAV sis 12, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et auprès de la Société de Gestion à l'adresse suivante : Cholet Dupont Asset Management, au 16 place de la Madeleine 75008 Paris.

Afin de vous aider à apprécier les conséquences qui seront issues de la fusion du Fonds Absorbé ») avec le Compartiment Absorbant vous trouverez en Annexe :

- Les informations sur le calcul de la parité de la fusion ;
- Aspects fiscaux de l'Opération ;
- Les DICI des classes concernées du Compartiment Absorbant

Annexe 1

Calcul de parité de la fusion.

Le nombre de parts libellées en euros du Compartiment Absorbant à attribuer sera déterminé, sous le contrôle des commissaires aux comptes, selon le calcul suivant :

$$\begin{array}{c} \text{Nombre d'actions du Compartiment Madeleine Mid Caps Euro} \\ = \frac{\text{Nombre de parts Fonds Absorbé X Valeur liquidative du Fonds Absorbé}}{\text{Valeur liquidative de l'action du Compartiment Absorbant}} \end{array}$$

Les actions du Compartiment Absorbant sont décimalisées en millièmes de parts.

Les parts du Fonds Absorbé sont décimalisées au dix-millième de parts.

L'échange des parts/actions pourra (le cas échéant) être assorti du versement d'une soulte.

Pour exemple : part I du FCP Absorbé en échange de l'action EUR-I du Compartiment Absorbant

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 25 novembre 2022, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de la part I du Fonds Absorbé et la valeur liquidative de l'action EUR-I du Compartiment Absorbant aurait été de 167,04.

Les porteurs de la part I du Fonds Absorbé auraient donc reçu 7015 actions et 897 millième d'action EUR-I du Compartiment Absorbant ainsi qu'une soulte de 0,59€ contre une part I du Fonds Absorbé.

Annexe 2

Conséquences fiscales de l'opération de fusion par absorption.Pour l'ensemble des investisseurs

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Fusion peut avoir un impact sur la situation fiscale personnelle, dans la mesure où le Fonds Absorbé est établi en France alors que le Compartiment Absorbant est établi au Luxembourg et que le Fonds Absorbé revêt la forme contractuelle (fonds commun de placement) tandis que le Compartiment Absorbant fait partie d'une structure ayant la forme sociétaire (société d'investissement à capital variable). Les investisseurs sont donc invités à prendre contact avec leur conseiller afin d'analyser les éventuelles incidences de la Fusion sur leur situation personnelle.

Investisseurs domiciliés fiscalement en France**Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes – hors actions ou part détenues dans un PEA**

Les actionnaires ou porteurs de parts – personnes physiques – bénéficient du régime du sursis d'imposition : **l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange.** La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des parts du Fonds absorbé.

Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires ou porteurs de parts – personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds ou de la SICAV absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis.

L'article 38-5 bis prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion de fonds ou SICAV, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 1% maximum

Frais de sortie : 1% maximum

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants : 1.26%*

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

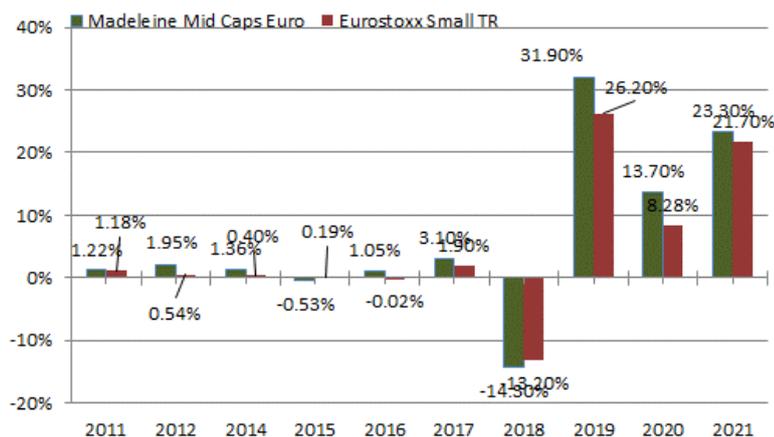
Commission de performance : 10% au-delà de la performance de l'indicateur de référence.

* Le pourcentage des frais courant de **Madeleine – Mid Caps Euro, Classe « EUR-A »** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.15%

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la partie « Frais et commissions » du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas stables dans le temps.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous frais prélevés par le Compartiment. Cette SICAV a été créée en 2013. Le fonds GT Obli Plus a été créé en 2002 et absorbé par le compartiment Obli Plus en 2015. La politique d'investissement a été modifiée en 2017 pour devenir Mid Caps Euro.

Les performances présentées ci-contre sont celles de **OBLI PLUS, Classe « EUR-A »** jusqu'au 18/09/2017 puis celles de **MID CAPS EURO, Classe « EUR-A »** depuis le 18/09/2017.

L'indice de référence est : EONIA capitalisé + 30 bp jusqu'au 18/09/2017 et l'Eurostoxx small TR depuis. Recours à un indice de référence aux fins de calcul de la commission de performance

Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en Euro.

Informations pratiques

Dépositaire : Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A

Information : les informations sur l'OPCVM sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est quotidienne, elle est disponible sur simple demande et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Fiscalité : la législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Ce fonds est éligible au PEA et aux contrats d'assurance-vie en unités de compte.

Responsabilité : la responsabilité de Cholet Dupont Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cette SICAV est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Cholet Dupont Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP98009 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de CDAM <http://www.cholet-dupont-am.fr/cholet-dupont-asset-management/>. La politique inclut une description de la manière dont sont calculés les rémunérations et avantages et l'identité des personnes en charge de leurs attributions. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/02/2022.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 1% maximum
Frais de sortie : 1% maximum

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants : 1.22%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

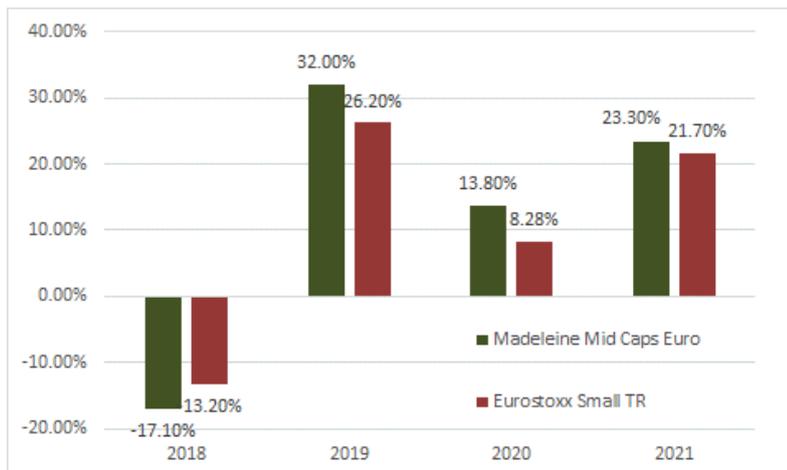
Commission de performance : 10% au-delà de la performance de l'indicateur de référence.

* Le pourcentage des frais courant de **Madeleine – Mid Caps Euro, Classe « EUR-A »** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.16%

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la partie « Frais et commissions » du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas stables dans le temps.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous frais prélevés par le Compartiment.

Cette SICAV a été créée en 2013. La classe Madeleine Mid Caps Euro EUR-I a été créée en 2018.

Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en Euro.

Indice de référence : EuroStoxx Small Net Total Return

Recours à un indice de référence aux fins de calcul de la commission de performance

Informations pratiques

Dépositaire : Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A

Information : les informations sur l'OPCVM sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est quotidienne, elle est disponible sur simple demande et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Fiscalité : la législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Ce fonds est éligible au PEA et aux contrats d'assurance-vie en unités de compte.

Responsabilité : la responsabilité de Cholet Dupont Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient

trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cette SICAV est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Cholet Dupont Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP98009 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de CDAM <http://www.cholet-dupont-am.fr/cholet-dupont-asset-management/>. La politique inclut une description de la manière dont sont calculés les rémunérations et avantages et l'identité des personnes en charge de leurs attributions. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/02/2022.